

## Conseil Communautaire du 8/02/2021 : compte-rendu sommaire de P. PUIGMAL, en sus de l'article de l'Indépendant du 10.02.2021

***Ce conseil avait 2 points principaux = le rapport d'orientation budgétaire et le projet de convention avec l'association des Déferlantes.***

***Sur le 1<sup>er</sup> point, concernant le Rapport d'Orientation Budgétaire,*** on peut relever une situation financière 2020 en retrait par rapport aux années précédentes pour le résultat de fonctionnement et un recul des investissements.

***Concernant 2021, il n'est pas envisagé d'augmentation de la fiscalité, ce qui ne pourra pas durer à court terme compte-tenu des nombreux projets envisagés, notamment si la majorité actuelle décide de construire un parc aquatique intercommunal qui sera fortement déficitaire !***

J'ai noté la poursuite de la 4<sup>ème</sup> tranche des travaux du quartier intergénérationnel de la gare (dossier sur lequel nous avons demandé au Maire de CERET de nous faire le point lors d'un prochain conseil municipal), la poursuite de l'acquisition de terrains pour le projet de pont sur le Tech (confirmation d'un crédit de 500.000€, suite à une question que j'ai posée alors que le Maire avait évoqué un débat à venir en conseil municipal sur la construction de ce pont que la majorité des cérétans appellent de leurs vœux depuis de nombreuses années = à suivre), l'augmentation de la participation au SYDE TOM (syndicat de traitement des ordures ménagères) qui était prévue, le nettoyage et le traitement des berges du Tech = chiffrage en cours et, enfin, le lancement d'une étude de faisabilité pour la réalisation d'un espace aquatique communautaire ( 50.000 euros).

***Pour les Déferlantes,*** après l'introduction rapide du sujet par Michel COSTE, la parole a été donnée à David GARCIA, responsable de l'association. C'est une personne passionnée qui nous en a « mis plein la vue » avec une vidéo de très grande qualité qui envisage un projet « énorme » sur le site en plus des spectacles de juillet. Très peu de questions de la part des conseillers communautaires !

En ce qui me concerne, je suis intervenu pour dire indiqué que, ***pour CERET ENSEMBLE, les Déferlantes à CERET, c'est une bonne idée mais pas à n'importe quel prix,*** en regrettant que le conseil communautaire comme le conseil municipal de CERET n'aient pas été saisis plus tôt du dossier alors qu'il y a eu un déchaînement médiatique sur cet événement.

J'ai poursuivi sur le projet de convention soumis à l'examen du conseil communautaire qui engage la commune de CERET et la Communauté de Communes du Vallespir avec l'Association organisatrice du festival.

J'ai qualifié cette convention de trop générale dans sa formulation quant aux interventions de ces 2 collectivités d'autant qu'il y aura d'***énormes aménagements à effectuer sur les accès, la route qui mène au château, notamment au plan de la sécurité ; j'ai évoqué les parkings*** avec une perspective minimum de 5 000 à 10 000 voitures = où les mettre d'autant que le château d'Aubiry est en lisière du Palau qui a vocation à être protégé par un PAEN ?

J'ai relevé qu'***à Argelès, seule la commune versait une subvention mais pas la communauté de communes = à CERET, ce sera la communauté de communes qui versera une subvention que Michel COSTE a chiffrée à 265 000 euros !***

Enfin, j'ai indiqué que la **remarque fondamentale concernait le bail emphytéotique que la commune de CERET passera pour 18 ans avec le propriétaire du château d'Aubiry pour la location du parc** alors que les organisateurs du festival s'engagent pour 5 ans ! D'ailleurs que vaut l'engagement d'une association !!!

J'ai conclu mon intervention en disant que c'est un sujet municipal et que nous en reparlerions lors d'un prochain conseil municipal et en regrettant qu'une **étude d'impact** sur ce dossier ne soit **pas présentée**.

Sur le dernier point, M. GARCIA a répondu qu'une telle étude était disponible, faisant apparaître, pour le territoire, l'intérêt du festival et de tout ce qui gravite autour. Cette étude sera mise à la disposition de la communauté de communes : à voir lorsqu'elle sera disponible mais rappelons que le festival dure 4 jours seulement

Sur les autres points, Michel COSTE a fait des réponses évasives en indiquant l'implication des collectivités locales partenaires et en manifestant son enthousiasme pour ce dossier.

**Compte tenu de tous ces éléments et surpris du manque de réactions des conseillers communautaires, notamment sur le versement de la subvention par la communauté de communes, je reste très sceptique sur le montage de ce dossier ; je me suis abstenu lors du vote, avec un sentiment de grande solitude, tous les autres votant pour.**

***Prochain rendez-vous sur ce dossier : le conseil municipal où nous reviendrons sur le bail envisagé...***